



communiqué de presse

PARIS,
LE 12 JUILLET 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

Cirad : une culture de l'impact prometteuse, à déployer

Le Hcéres publie, lundi 12 juillet, le rapport d'évaluation du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)¹ portant sur la période 2015-2019. Fruit des travaux d'un comité d'experts internationaux, l'analyse, assortie de recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie institutionnels du Cirad, sur sa gouvernance et sur ses différentes activités.

Doté d'une double mission, en France et hors de France, de recherche finalisée et d'aide publique au développement, le Cirad opère au carrefour des sciences du vivant, des sciences sociales et des sciences pour l'ingénieur appliquées à l'agriculture, à l'alimentation, à l'environnement et à la gestion des territoires. Son action, alignée sur les grands défis mondiaux, s'inscrit dans le cadre des 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'ONU et de l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21).

Le comité d'experts, présidé par Juan Lucas Restrepo, directeur général de l'Alliance de *Bioversity International* et du Centre international pour l'agriculture tropicale (CIAT) salue « le renforcement du positionnement stratégique unique » du Cirad « aux échelles nationale et internationale de la recherche agronomique pour le développement ». Cette place, ajoute-t-il, « est attestée par ses indicateurs de partenariats et de co-publications, ses résultats de recherche et son rôle dans la formation à la recherche et par la recherche ».

Fondant son analyse sur une autoévaluation et de nombreux entretiens avec les représentants des instances de l'organisme et ses principaux partenaires français et étrangers, le comité souligne l'originalité de sa démarche « ImpresS » qui lui permet de construire les « chemins d'impact » de ses travaux de recherche et d'appui au développement. Jugée très prometteuse, le comité recommande « de la déployer à tous les niveaux afin de soutenir la stratégie du Cirad ».

En matière d'alliances avec le Sud, qui reposent majoritairement sur les dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat (dP) visant la co-construction et le copilotage des programmes scientifiques, le comité relève « une asymétrie entre partenaires dans la gouvernance » de certains d'entre eux. Il invite à « revoir ces dispositifs très importants pour l'engagement du Cirad » dans cette région du monde.

Sur le volet des ressources humaines, le comité estime que le « Cirad fait face à un double enjeu d'attractivité au sein d'un environnement national et international très concurrentiel et de présence locale sur le long terme dans les zones géographiques prioritaires ».

Enfin, « la diversification des ressources a permis à l'organisme de redresser sa situation financière » conclut le comité. « Ce bon résultat a pu être obtenu notamment grâce à un soutien de qualité apporté aux chercheurs pour les réponses aux appels d'offres ».

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante (AAI) française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il deviendra une autorité publique indépendante (API) au 1^{er} janvier 2022.

¹ La précédente évaluation du Cirad, conduite par le Hcéres, a fait l'objet d'un rapport publié en juillet 2016.

précise-t-il avant d'ajouter que « l'effort de modernisation des dispositifs de soutien aux missions de l'établissement » doit être poursuivi.

À l'issue de son évaluation, le comité a regroupé en 6 thématiques les recommandations qu'il adresse au Cirad :

1. Poursuivre le déploiement de la démarche ImpresS à tous les niveaux ;
2. Consolider le positionnement original du Cirad à la croisée des frontières de la science, des besoins des populations et des priorités nationales et locales des zones tropicales, et de la construction de partenariats institutionnels durables au Sud ;
3. Moderniser en profondeur la gestion des ressources humaines, et le portefeuille d'outils au service de cette gestion ;
4. Revoir le dispositif des dP², capital pour la structuration de l'engagement du Cirad au Sud, en s'appuyant sur leurs forces mais en réglant leurs points faibles ;
5. Poursuivre l'effort de modernisation des dispositifs de soutien au pilotage de l'établissement, dans l'objectif d'être plus complet et plus efficace ;
6. Pleinement contribuer à la construction des politiques publiques locales, nationales, internationales.

« Nous recevons comme un encouragement fort » du comité sa recommandation « à poursuivre le renforcement » de notre culture de l'impact, indiquent Michel Eddi, ancien Président-directeur général du Cirad et Élisabeth Claverie de Saint-Martin, sa successeure, qui co-signent la lettre d'observations. « Nous avons cependant conscience que ce renforcement ne peut se faire que sur une base volontaire de la part des chercheurs et des équipes, avec des mesures incitatives car, en l'espèce, toute obligation interne serait contre-productive » concluent-ils.

EN SAVOIR PLUS

📄 **Télécharger le rapport d'évaluation du Cirad**

<https://hceres.fr/rapport-Cirad-2021>

📄 **Le Cirad en bref**

- Statut : Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- Budget 2019 : 200 M€, dont 35% de ressources propres ;
- Effectifs 2019 : 1 652 salariés dont environ 800 chercheurs parmi lesquels 187 exercent à l'étranger et 120 en Outre-mer ;
- Implantations : le Cirad a son siège à Paris et dispose de plusieurs directions régionales en France métropolitaine (Ile-de-France, Montpellier-Occitanie), en Outre-mer français (Réunion-Mayotte, Antilles-Guyane) et à l'étranger (Afrique, Asie, Amérique latine). Le Cirad s'inscrit dans le paysage national de la recherche avec 32 unités de recherche rattachées à 3 départements scientifiques (systèmes biologiques, performance des systèmes de production et de transformation tropicaux, environnement et sociétés), une adhésion à l'I-Site Montpellier université d'excellence (Muse) et à plusieurs alliances nationales de recherche (Agreenium, Allenvi, Aviesan, Ancre) et la participation à des dispositifs partenariaux de recherche et d'enseignement avec des acteurs du Sud.

² Dispositifs en partenariat